

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE VIGNEC



PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT**

Août 2006



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

LES ENJEUX DU TERRITOIRE DE VIGNEC

1 - Intégrer l'évolution du territoire au sens large, ses contraintes, et les enjeux de la vallée en prenant en compte les axes majeurs du plan de référence :

Par l'intégration de la future gare de départ du téléporté (pôle économique et touristique).

Par la création d'une promenade sur les berges de la Neste.

2 - Préserver le territoire et mettre en valeur ses qualités naturelles comme support du cadre de vie et valorisation du cadre touristique :

Par la protection du massif forestier.

Par la réorientation de l'espace agricole vers les zones intermédiaires, surface en herbe et bâtiments agricoles.

Par le maintien d'une rupture nette dans l'urbanisation entre Saint-Lary, Vielle-Aure et Vignec sur le secteur nord de la commune.

3 - Développer le tourisme de manière qualitative :

Par l'aide au développement de la station de ski.

4 - Anticiper et gérer de façon cohérente le développement de l'habitat :

Par le marquage des entrées du bourg et un aménagement structuré de l'axe majeur reliant Vignec à St Lary, en conservant une identité forte au village de Vignec.

Par la définition et l'aménagement qualitatif des futures zones à urbaniser.
(*cf. orientations d'aménagement*)

Par la mise en valeur des espaces publics du village. (*cf. orientations d'aménagement*)

Par l'aménagement du hangar communal.

Par la mise en place de réserves foncières.

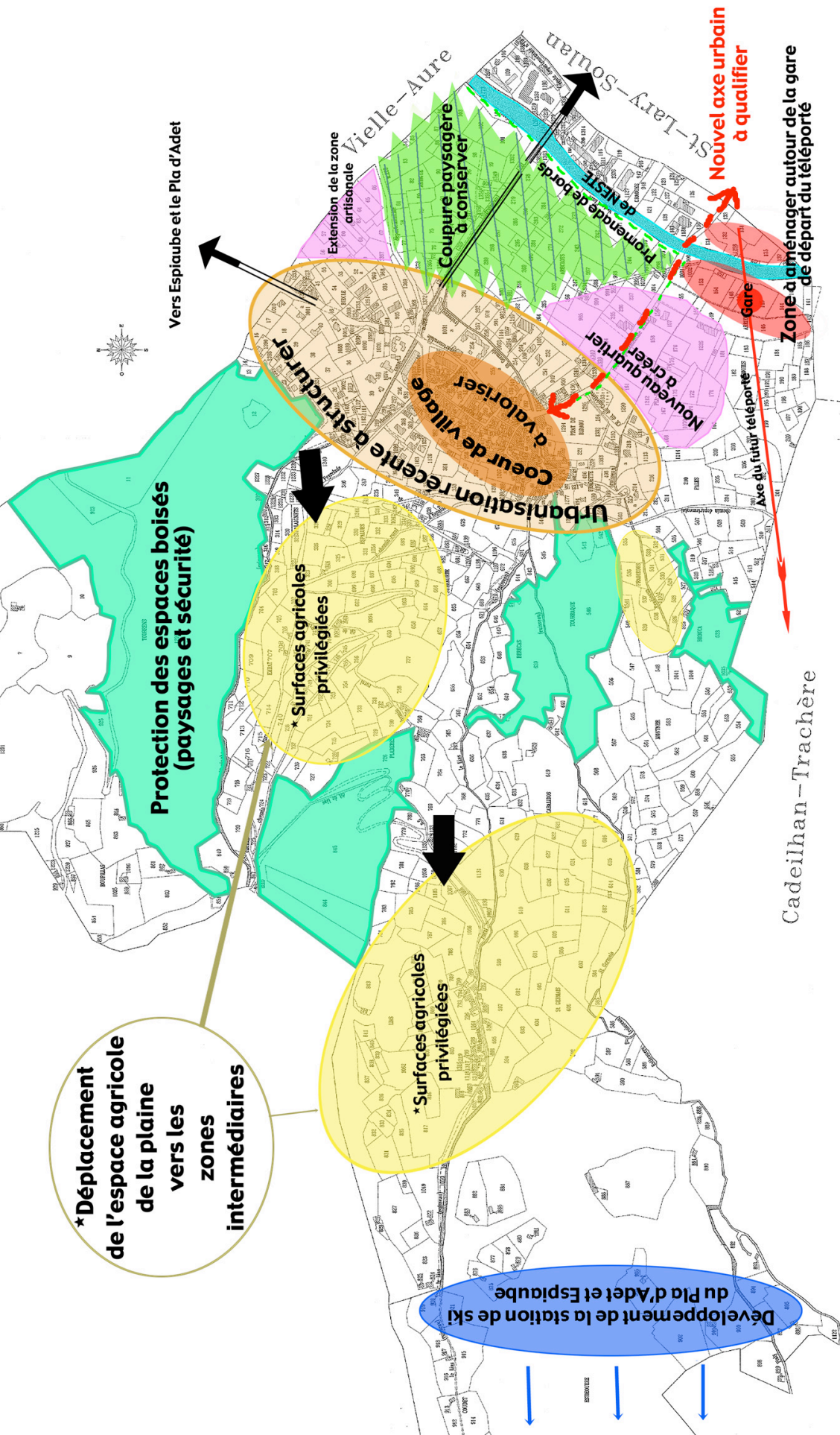
Par l'impulsion d'une mixité de l'habitat entre habitat permanent et habitat touristique, en visant plutôt la résidence touristique banalisée dont l'hôtellerie.

Par la limitation de la taille des collectifs et des hauteurs des constructions, en centre bourg (forte densité), en autorisant l'hébergement hôtelier sur un secteur spécifique en rive gauche de la Neste.

5 - Développer une zone artisanale à la taille du village :

Par l'extension modérée de la petite zone existante au quartier Biègle bas, articulant cohabitation avec l'habitat présent et qualité paysagère.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE: AXES MAJEURS



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE

Poursuite du programme d'aménagement et de réhabilitation du cœur de village.

- Poursuite de l'aménagement autour de l'Eglise : parvis et place intérieure,
- réhabilitation/restructuration de l'ensemble « lavoir-moulin-placette » au bord du ruisseau St Jacques,
- Restructuration de la voie principale Eglise-Chapelle,
- Liaison piétonne église-Neste,
- Aménagement des entrées de bourg,
- Création de rues,
- Extension du cimetière.

LES QUARTIERS DE VIGNEC

Favoriser la construction nouvelle en prévoyant les principes d'aménagement pour les futures zones à urbaniser et les liaisons entre quartiers et avec le centre du village.

Quartier ouest au-dessus du village (Espalues) :

- Maintien en zone à urbaniser
- Organiser la desserte de la zone par les deux extrémités
- Habitat individuel permanent, tissu lâche

Quartier Biègle Haut :

- Continuer l'urbanisation sur le même type de densité pavillonnaire (densité moyenne)
- Organiser la desserte générale du quartier avec sortie par le bas
- Conservation du talus et de sa végétation (au-dessus des parcelles 38-39-18)

Quartier Biègle Bas :

- Agrandissement de la zone à urbaniser de quelques parcelles
- Continuer l'urbanisation sur le même type de densité pavillonnaire (densité moyenne)
- Extension de la zone artisanale
- Mise en place d'un parking bus/voitures
- Création d'un espace paysager
- Schéma de desserte de l'ensemble du quartier cherchant à séparer les deux usages

Quartier Prat de Bidaou, Pla de Sempé et Areclots

- Maintien en zone à urbaniser et extension vers Saint-Lary le long de la voie publique
- Schéma de desserte de l'ensemble du quartier incluant voies et espaces publics
- Zone mixte : habitat, y compris touristique, et commerce avec organisation (hauteur, alignement, densité) différenciée selon le secteur : avec ou sans hébergement touristique
- Création d'un espace paysager

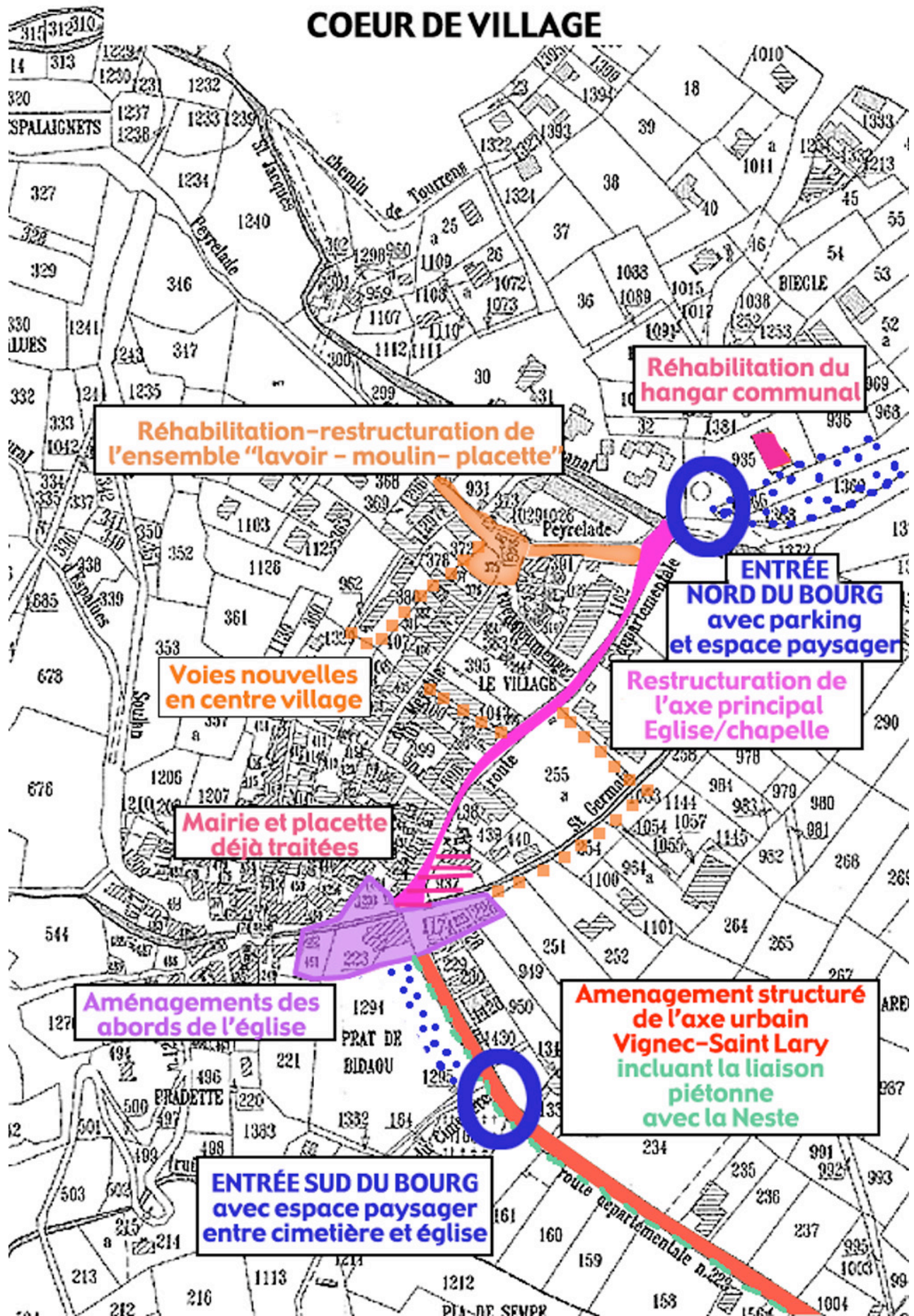
Le cœur de village :

- Destination de la zone : habitat, y compris touristique, avec organisation et densité des parcelles identiques à celles qui accueillent le bâti traditionnel
- Limitation de la taille des commerces et des habitats collectifs

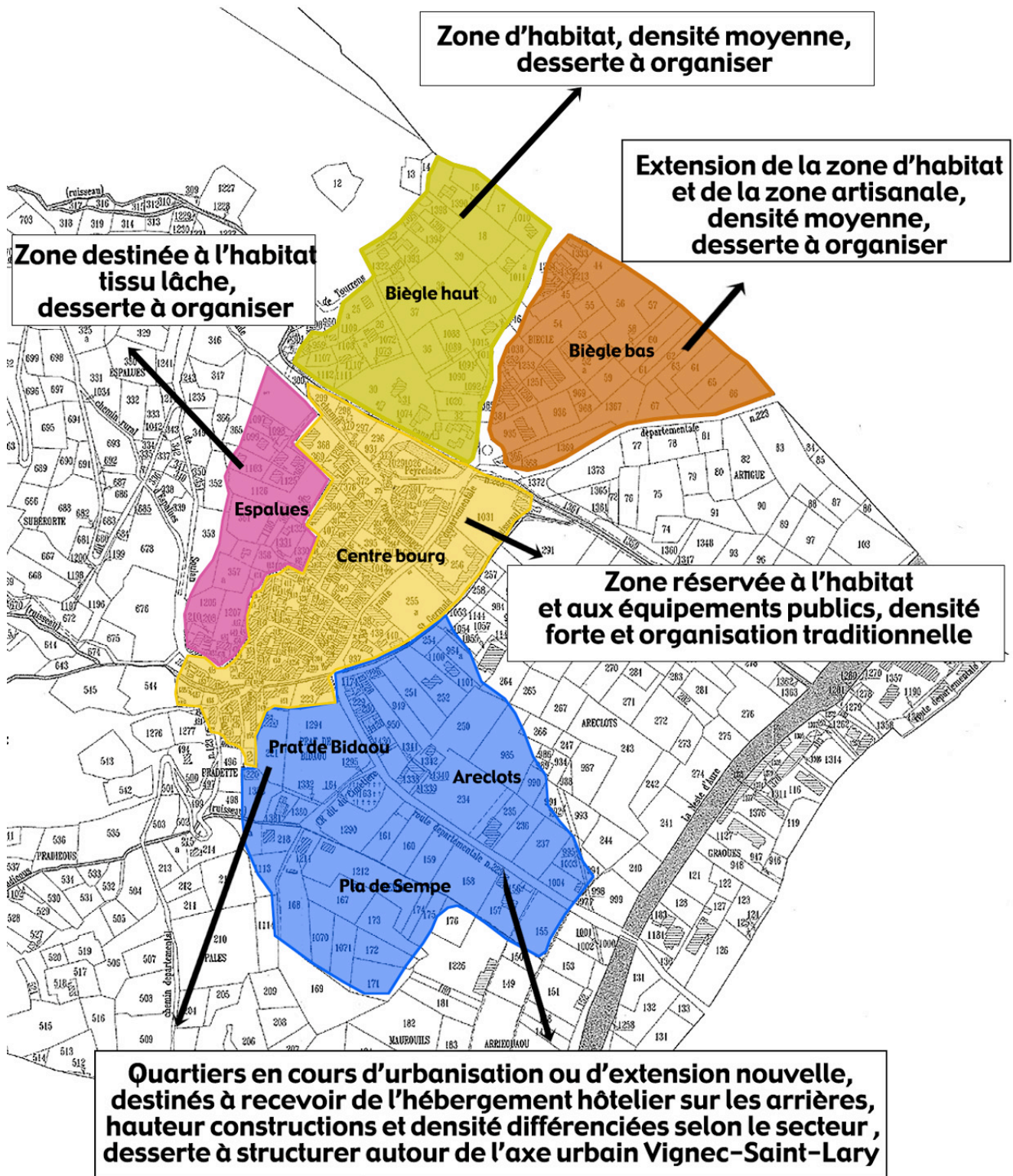
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT :

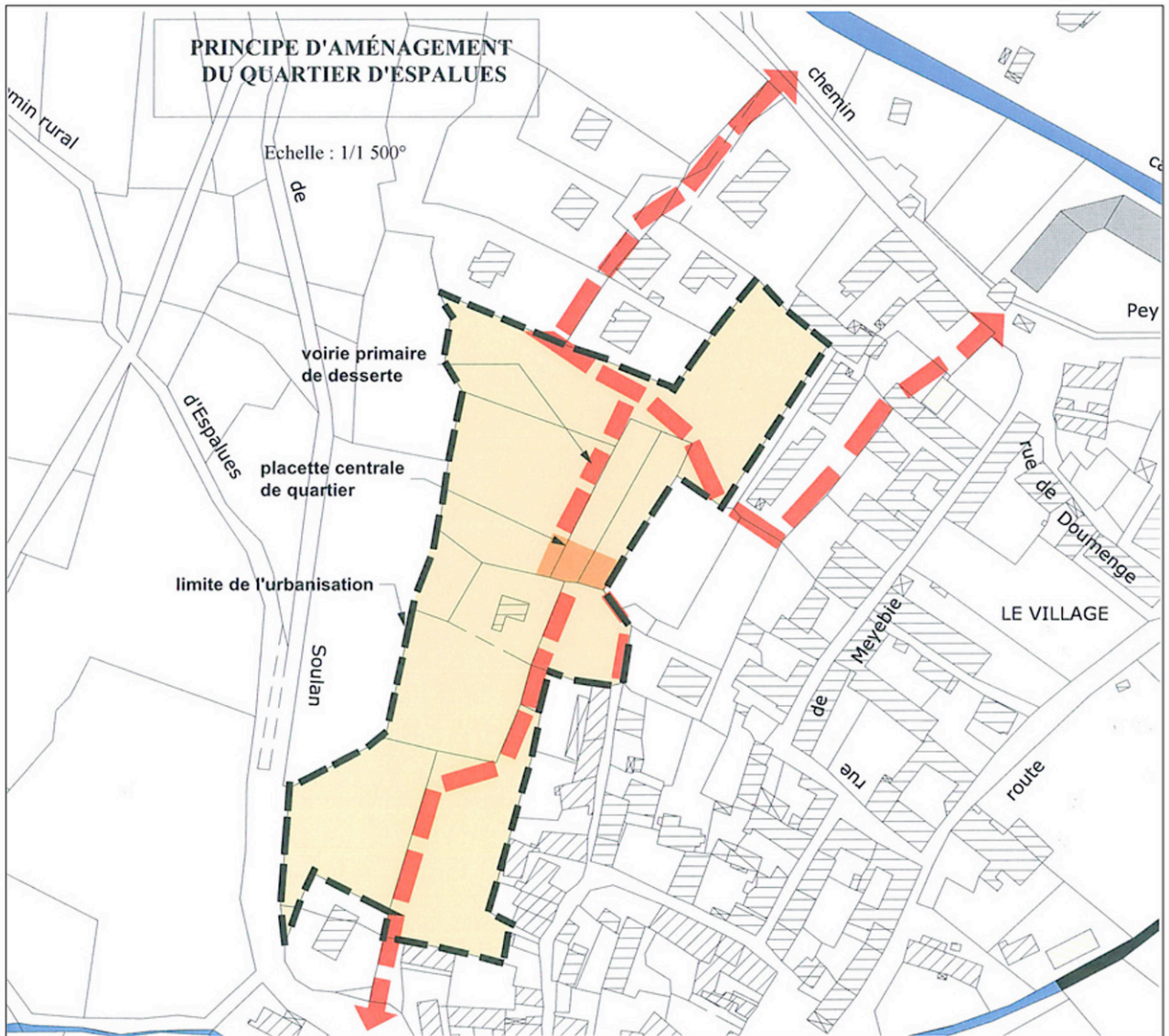
TRAITEMENT DES ESPACES ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

COEUR DE VILLAGE



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : LES QUARTIERS À STRUCTURER





PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE BIEGLE HAUT

Echelle : 1/1 500°

